

29 SEPT 2003

St-Gl
Rdv.



Paris le 26 SEP. 2003

**Direction de
l'enseignement
scolaire**

**Service des
établissements**

**Sous-direction des
établissements et de la
vie scolaire**

**Bureau de la
réglementation et de la
vie des écoles et des
établissements**

DESCO B6 /
n° 07 5 9
Affaires suivies par

Dominique Raynaud

Téléphone

01 55 55 11 54

Télécopie

01 55 55 37 36

MBI.

dominique.raynaud

@education.gouv.fr

110 rue Grenelle

75007 Paris 07 SP

Madame la Secrétaire générale,

Une enquête a été menée auprès des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, au cours des mois de janvier et février 2003, afin de dresser un état des lieux, qualitatif et quantitatif, des différents regroupements ou réseaux d'écoles publiques. Vous trouverez, ci-joint, le bilan de cette enquête.

Plusieurs documents accompagnent ce bilan : carte de répartition géographique des réseaux d'écoles publiques en France métropolitaine ; tableau du taux de scolarisation en réseaux ; tableau relatif à la taille des réseaux selon les académies ; tableau recensant les regroupements d'écoles (RPI et autres regroupements d'écoles).

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, en l'assurance de mes hommages les meilleurs.

**P. le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'enseignement scolaire**


Jean-Paul de GAUDEMAR

Madame la Secrétaire générale
du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs d'écoles et PEGC
128 Bd Blanqui
75013 PARIS

Enquête sur les regroupements et réseaux d'écoles

I La notion de réseau d'écoles

I 1. Définition

L'enquête lancée en décembre 2002 auprès des inspecteurs d'académie demandait, dans un premier temps, le recensement, par département, du nombre total de regroupements d'écoles, en distinguant les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et les autres types de regroupements ou réseaux. Dans un deuxième temps, il était demandé de répondre à un questionnaire concernant chacun de ces derniers : devaient être décrits "les regroupements ou réseaux d'écoles allant au-delà des RPI traditionnels, fondés sur un projet pédagogique de réseau, quel que soit le nom attribué localement à ce type de regroupement ("pôle scolaire", "bassin d'écoles" . . .) ; ■s'agit notamment des réseaux ruraux d'éducation, ou réseaux d'écoles rurales, prévus par la circulaire n° 98-252 du 17 décembre 1998 relative à l'avenir du système éducatif en milieu rural".

I 2. Appellations

Les réseaux décrits sont souvent présentés expressément comme réseaux ruraux d'éducation ou réseaux d'écoles rurales (RRE ou RER). D'autres appellations existent, recouvrant plus ou moins la même réalité : la Haute-Saône compte des pôles, qui sont en réalité de simples RPI, souvent concentrés (ne comptant donc qu'une école), mais qui se distinguent du RPI "classique" par un développement important du périscolaire ; des réseaux assez nombreux sont appelés bassins. En Charente, il s'agit de "pôles éducatifs", définis comme étant des RPI pour lesquels il a été convenu de geler le nombre des postes d'enseignants, moyennant l'engagement des municipalités de créer une école maternelle. Pour éviter les confusions, le terme générique de "réseau" sera ici appliqué à ces divers regroupements.

II Données quantitatives

II 1. Nombre de réseaux

II 1. 1. Etat des remontées

La première partie de l'enquête (cf. tableau joint "Regroupements pédagogiques intercommunaux et autres regroupements selon leur lien avec l'intercommunalité") annonçait, en janvier 2003, 321 réseaux dans 44 départements (aucun dans les départements d'outre-mer). Des échanges avec les inspections académiques ont, en définitive, réduit ce nombre à **271, dans 43 départements** de métropole. A ce jour, 246 fiches correspondant à des réseaux provenant de 46 départements ont été renseignées (trois départements ayant décrit quatre réseaux sans les avoir déclarés au préalable). Il manque donc en définitive 29 réponses.

Parmi ces 246 réseaux, 121 (soit 50 % des réseaux) englobent un ou plusieurs RPI (au moins 150 RPI en tout). 56 réseaux englobent un collège et un comporte un lycée (la possibilité de répondre à cette question ayant été introduite tardivement, les réponses sont peut-être incomplètes).

II 1. 2. Un nombre de réseaux d'écoles en baisse

En 1999, à l'enquête DESCO portant sur les premiers réseaux ruraux d'éducation, correspondant à la circulaire du 17 décembre 1998, 20 départements dans 12 académies avaient répondu en faisant état de leur travail volontaire à cet égard.

Une enquête rapide effectuée en 2001 comptabilisait 279 réseaux effectifs d'écoles rurales répartis dans 30 départements (62 départements avaient répondu à l'enquête). Au moins 19 réseaux étaient alors en projet. De nombreux réseaux ont donc cessé de fonctionner ou n'ont pas vu le jour. Ainsi, par exemple, les Alpes de Haute-Provence comptaient 12 réseaux ruraux, il y en a aujourd'hui seulement 5 ; des projets avancés en 2001 n'ont pas abouti en 2003 (par exemple les 5 projets de l'Indre) ; l'Ille-et-Vilaine, qui comptait 12 réseaux, n'en a plus que 8 et n'a pu à ce jour renseigner qu'une fiche ; le Finistère, après avoir déclaré 17 réseaux sur la base d'une enquête interne de 2001, n'en annonce en définitive que 6... Le cas de la Charente illustre cet essoufflement : la reconduction des conventions des pôles éducatifs est ajournée et certains pôles sont redevenus de simples RPI.

La différence entre l'annonce quantitative de janvier 2003 et les descriptifs reçus aujourd'hui traduit la difficulté d'identification des réseaux par les autorités académiques : certains regroupements, bien qu'appelés réseaux, fonctionnent comme de simples RPI ; d'autres sont décrits comme n'étant qu'une étape provisoire vers la constitution d'un RPI concentré...

Par ailleurs, l'essoufflement, la lassitude des partenaires ont conduit à l'abandon progressif de réseaux en place ou en projet.

II 1. 3. Une mise en œuvre spontanée pourtant non négligeable

Cette diminution était prévisible : en décembre 1998, déjà, la circulaire n°98-252 avait pour but de redonner « un nouveau souffle » aux RPI qui laissaient voir des signes de faiblesses et n'étaient plus bien adaptés aux besoins.

Les mesures d'accompagnement prévues, à l'époque, pour encourager les équipes des écoles à se regrouper en réseau autour d'un collège, éventuellement, « sur plusieurs années » (diffusion d'un guide méthodologique de pratiques constructives, comité de pilotage, formation initiale et continue, nomination d'un coordonnateur, équipement en TICE, dotations en crédits pédagogiques et de déplacements, notamment...) n'ont pas été généralisées...

Enfin, les premiers contrats et conventions encouragés et signés à la conception des réseaux étaient le plus souvent prévus pour 3 ans seulement, beaucoup arrivaient donc à échéance en 2001.

Malgré cette situation défavorable à la constitution de ces réseaux, aujourd'hui :

- **25 réseaux** disent s'être **constitués récemment** ;
- 246 réseaux regroupent **1386 écoles**, soit **76 685 élèves** dans **3678 classes**. Ces données révèlent **une moyenne de 21 élèves environ par classe** et de **2 ou 3 classes par école** (cf tableau Résultats par académie). Cette moyenne est inférieure à la moyenne nationale des effectifs en école primaire de 23,3 élèves par classe.

Par ailleurs, pour information, il est rappelé que l'observatoire national de l'école rurale arrivait en 2002 à des chiffres différents : un million d'élèves était concerné par les réseaux ruraux d'éducation. Ces divergences entre les données doivent nous rendre prudents sur les critères de calcul dans ce domaine.

II 2. Géographie et toponymie

Les réseaux d'écoles décrits sont essentiellement ruraux. Les cas des réseaux urbains (sur une seule commune en général) sont concentrés essentiellement dans deux départements : la Loire-Atlantique et l'Essonne, avec des cas isolés de réseaux urbains à Limoges, en Haute-Garonne... Toutefois, la distinction n'est pas toujours aisée : 28 réseaux semblent être en zone urbaine ou semi-urbaine. 13 disent être liés, du moins en partie, à un réseau ou à une zone d'éducation prioritaire.

Si l'on ramène la population scolaire des réseaux d'écoles à la population scolaire du premier degré public, on constate, globalement, que **3,7 % des élèves du primaire**, dans les départements qui comptent des réseaux, fréquentent des écoles appartenant à des réseaux (cf. tableau joint "Taux de scolarisation en réseaux"). Toutefois, ce pourcentage dépasse 20 % dans les Hautes-Alpes, la Haute-Saône, la Haute-Marne et le Tarn ; il est supérieur à 15 % dans la Loire-Atlantique, le Gers et le Tarn-et-Garonne ; il dépasse 10 % en Corrèze et en Dordogne. Si l'on met à part le cas de la Loire-Atlantique, qui compte un certain nombre de réseaux urbains ou semi-urbains, les départements qui scolarisent le plus fortement les élèves en réseau sont, tout à fait logiquement, des départements à forte ruralité (40 % de rural isolé pour les Hautes-Alpes, 55 % pour le Gers ; 80% de population rurale pour le Gers, 50 % pour la Haute-Saône, 45 % pour la Corrèze, 39 % pour le Tarn). En effet, l'objectif premier des réseaux s'avère être la rupture de l'isolement. Pourtant, paradoxalement, les départements les plus ruraux de métropole ne figurent pas dans la présente enquête : la Creuse, avec 80 % de population rurale et 58 % de rural isolé, n'a aucun réseau, de même que la Lozère avec des taux de 79 % et 53 %. Si le caractère rural du département motive incontestablement la mise en œuvre de réseaux, il n'est pas une condition suffisante à la création des réseaux (cf. carte jointe "Répartition géographique").

Les réseaux sont en général désignés par le nom du territoire géographique qu'ils recouvrent, soit le nom des communes, soit le nom du "pays" que ces communes constituent. Parfois, le réseau a reçu un nom spécifique, qui témoigne de l'originalité de la structure et le consacre en tant qu'organisation spécifique : "Réseanance", Trotte-souris", "REGAIN (Réseaux d'Écoles Générateurs d'Actions et d'Initiatives Nouvelles)", "Déclic".

III Organisation et fonctionnement des réseaux

III 1. Constitution

Le plus souvent, les réseaux sont des regroupements d'écoles de plusieurs communes, plus gros que les RPI classiques. Ils comptent en moyenne 6 écoles, 14 classes, 300 élèves (cf. tableau "Taille des réseaux par académie"). Ils comportent fréquemment un ou plusieurs RPI, associés parfois à des communes tierces.

Ils sont généralement fédérés autour d'un projet de réseau formalisé. Un "porteur de projet" joue un rôle déterminant dans la majorité des cas. Certaines réponses soulignent également que le projet de réseau est élaboré annuellement par l'équipe des enseignants en concertation "comme un projet d'école".

Le cas échéant, ils font l'objet d'une convention entre les partenaires. Une cinquantaine de documents nous a été transmise à ce jour. Parmi eux, il est difficile de distinguer ce qui est projet, convention, contrat ou charte...

56 réseaux englobent au moins un collègue (23 %) : dans ce cas, ils coïncident souvent avec le secteur de recrutement de celui-ci et leur projet se construit autour du collègue.

III 2. Réseaux et intercommunalité

Sur les 271 réseaux annoncés dans la première partie de l'enquête, 153 ne seraient liés à aucune structure intercommunale, 78 seraient liés à un syndicat de communes, 40 à un EPCI à fiscalité propre. Ces réponses à l'enquête quantitative ne coïncident pas toujours avec les informations fournies dans les fiches descriptives.

Les inspections ont rencontré des difficultés pour identifier le lien des réseaux avec l'intercommunalité. En effet, les réseaux, généralement plus étendus que les simples RPI, englobent assez souvent plusieurs communes, dont certaines peuvent être sans lien intercommunal, d'autres associées en syndicat et d'autres encore associées en communauté de communes (certaines communes appartenant à la fois à un syndicat et à une communauté de communes), sans que, par ailleurs, les services académiques puissent certifier qui, de la commune ou de l'éventuel EPCI, dispose bien de la compétence scolaire. En outre, quand la compétence scolaire a été transférée à un EPCI, ce transfert peut être partiel, ne concernant, par exemple, que l'école maternelle, ou bien que le fonctionnement des écoles, et non l'investissement. Ces incertitudes et ces difficultés d'appréciation, associées à une évolution rapide de l'intercommunalité et à des informations imprécises recueillies auprès des services préfectoraux, incitent à considérer ces données avec prudence.

III 3. Coordination

III 3.1. Le coordonnateur

Un coordonnateur est signalé expressément dans 101 cas. L'absence totale de coordonnateur est parfois regrettée : réseau de Lamure (69), réseau de St Laurent de Chamousset (69). Toutefois, aucune précision n'est apportée sur la coordination dans un nombre relativement important de réseaux, par exemple ceux des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Aveyron... Les réseaux du Gers semblent, paradoxalement, ne pas bénéficier dans l'ensemble d'un coordonnateur et plutôt bien fonctionner : chaque école est gérée individuellement, sauf en ce qui concerne la gestion financière des projets d'écoles communs, qui revient aux communes ou aux EPCI. La concertation et les échanges entre les enseignants des écoles ont l'air de se dérouler naturellement, à l'exception d'un de ces réseaux où elle pose problème.

Dans certains cas, le coordonnateur est nommé "animateur", sans que son rôle diffère a priori de celui du coordonnateur (Hautes-Alpes, Haute-Saône, Aude, Haute-Marne...). Les deux appellations sont apparemment souvent confondues : l'animateur remplit de fait une fonction de coordination, même si elle se limite, par exemple, aux aspects culturels du réseau (Melisey, Haute-Saône) ou si sa tâche comporte l'enseignement d'une langue régionale et du soutien (Aude). Dans le Tarn, les fonctions de coordonnateur et d'animateur sont clairement associées. Dans les Landes, le coordonnateur (pour ¼ de service) intervient aussi (pour ¾ de son service) en langues et il est chargé de l'informatique pédagogique (réseau de Luxey-Sore, nord du département des Landes)...

Le coordonnateur est assez souvent l'un des directeurs des écoles regroupées, qui bénéficie d'une décharge pour cette fonction, ou bien, plus fréquemment encore, un enseignant qui assure une mission spécifique sur tout ou partie de son service. Il peut être l'un des enseignants d'une classe, enseignant en emploi de réadaptation, EMALA, remplaçant, maître itinérant, conseiller pédagogique de circonscription... Ce peut être également l'IEN lui-même qui assure la coordination (réseau d'Arles, réseau du canton de Saulieu, bassin de Montsauche-les-Settons, bassin pédagogique de Dornes, réseau de Val de Moine 49). Le coordonnateur semble en général désigné à titre définitif, mais il peut aussi changer régulièrement : l'enseignant coordonnateur du réseau Richesse d'Emeringes (69) change annuellement, de même que ceux des réseaux de Liffol-le-Grand et de Vair-sur-Vraine (88). Dans le réseau d'Entrevaux (04), les tâches de coordination sont réparties entre les trois directeurs.

Le rôle du coordonnateur n'est pas toujours décrit. Quand il l'est, ses activités paraissent très diversifiées selon les besoins. C'est une personne ressource. Il est particulièrement occupé par la "gestion administrative" du réseau ; parfois, il gère les admissions d'élèves en liaison avec les directeurs des écoles membres, il a en charge la gestion financière, organise les sorties pédagogiques. Il est l'interlocuteur des enseignants, des élus, des parents, il est "sollicité dès qu'on ne sait pas à qui s'adresser", "il fédère et fait le lien entre les écoles, [le collège] et les partenaires", entre les enseignants. Il s'occupe de l'évaluation, organise les groupes d'élèves en difficulté, les aide à progresser ; "il apporte son aide aux enseignants", les remplace quand ceux-ci vont d'une classe à l'autre pour apporter des compétences spécifiques (réseau du collège du Mayet de Montagne 03). Dans certains cas, il a en charge la mise en œuvre globale du projet de réseau ; il en assure le suivi ; il centralise et fédère les projets ; il répartit et coordonne les actions. Le coordonnateur a aussi à suivre l'activité du Conseil de réseau, quand celui-ci existe. Il est contraint à de nombreux déplacements.

III 3. 2. Les instances de coordination

La gestion du réseau repose souvent avant tout sur **le coordonnateur**, quand celui-ci est mentionné à ce propos (42 cas). Il peut s'appuyer sur un comité de réseau, ou un conseil d'enseignants, ou travailler en liaison avec les maires. Parfois, une association (type loi 1901) assure cette gestion (5).

Le conseil (ou comité) de réseau ou de bassin : 19 réseaux mentionnent son existence. Il comporte des élus, des enseignants et des parents et, le cas échéant, un groupe de pilotage comptant le coordonnateur-directeur, l'IEN, éventuellement le principal du collège du secteur. Une seule fois, la taille du conseil a été précisée : 30 membres.

Outre le conseil de réseau ou de bassin, d'autres instances apparaissent comme assurant une "gestion" du réseau : un conseil des maîtres ; un bureau de parents et d'enseignants (26 cas) ; le comité de pilotage (IEN, principal, coordonnateur) ; ou l'IEN (3)... C'est l'EPCI, la commune, ou l'une des communes regroupées, pour tout le réseau dans 41 cas.

IV Les moyens de fonctionnement

Les moyens consacrés à la mise en œuvre des réseaux scolaires sont fournis par les acteurs : communes et EPCI, Etat, conseil général...

IV 1. Les différentes ressources

IV 1.1. Les ressources humaines

Il était intéressant de pouvoir apprécier quels efforts particuliers avaient pu être réalisés au bénéfice des réseaux, en terme de personnels. Toutefois, la question ayant été souvent mal interprétée, c'est l'ensemble des effectifs des établissements qui a souvent été déclaré ; les réponses à l'enquête

permettent rarement de voir si les moyens sont bien des moyens *complémentaires*, que ce soit sous forme de décharges accordées aux personnels normalement affectés ou de personnels affectés en sus de l'effectif de base. Dans d'autres cas, les moyens supplémentaires ont bien été comptabilisés, mais le rôle des personnels correspondants n'a pas été précisé.

Les moyens en personnel sont essentiellement fournis par l'Etat.

- **Le coordonnateur**: il est mentionné dans 101 réseaux. Dans 77 cas seulement, le temps de décharge du directeur-coordonnateur ou le temps de service de l'enseignant coordonnateur ont été précisés, permettant d'estimer **le temps moyen consacré à la coordination ou à l'animation** du réseau à **un mi-temps**. Quand le temps de décharge du directeur-coordonnateur est énoncé, celui-ci va d'une demi-journée par semaine (1/8 de décharge) à une demi-décharge, exceptionnellement à 3/4 de décharge. Certains directeurs coordonnateurs ne bénéficient d'aucune décharge (Billiers-Damgan 56). Un coordonnateur est signalé à mi-temps sur deux RER, ce qui n'est pas sans entraîner des difficultés (RER Par Monts et par Vaux et Pays du Dadou 81). Quand un professeur des écoles assure la coordination, c'est plus souvent un temps plein qui est consacré à ce rôle, parfois un mi-temps.

- **Les animateurs** : un ou des animateurs pédagogiques, distincts du coordonnateur, sont signalés dans un nombre relativement limité de cas : par exemple dans 7 réseaux de Haute-Saône, un ou deux instituteurs assurent une tâche d'animation pédagogique sur un quart de service chacun ; un maître surnuméraire à mi-temps "mène à bien des projets spécifiques" auprès des élèves (bassin de St Pierre le Moutier, 58) ; un PE à plein temps est l'animateur du réseau Corrèze. Les animateurs sont le plus souvent des enseignants.

Ils peuvent être aussi des personnels communaux (directeur de la maison de l'enfant dans le RER de la Vallée du Serein 89). Des intervenants extérieurs, des animateurs d'associations ou de collectivités, des éducateurs territoriaux, des emplois-jeunes des collectivités (4 cas)... sont signalés assez souvent, mais leur statut ou leur mode de rémunération n'étant pas toujours précisé, leur poids est difficile à évaluer.

- **D'autres personnels d'Etat** : sont signalés, ponctuellement, quelques cas, ainsi, par exemple, un PE assurant sur 3/4 de temps le remplacement des enseignants intervenant, selon leurs compétences spécifiques, dans les écoles du réseau (Mayet de Montagne 03) ; un PE remplaçant est personne ressource du réseau de Luxey-Sore (40) ; un demi-poste surnuméraire pour le bassin pédagogique de Dornes (58) ; un maître itinérant par réseau en Corrèze ; des « brigadiers de formation continue » pour les réseaux des Vosges.

Les aides-éducateurs sont cités expressément comme moyens complémentaires en personnels dans 38 réseaux, où ils représentent environ 73 temps pleins.

IV 1. 2. Les ressources financières

Les chiffres donnés sont très difficilement exploitables pour de nombreuses raisons :

- les crédits sont parfois annoncés mais le montant n'en est pas toujours connu ;
- malgré la consigne, il n'est pas certain que les montants soient systématiquement en Euros (des montants en francs apparaissent) ;
- de nombreux crédits annoncés portent vraisemblablement sur la durée de la convention (2 ans, 2 ans 1/2, 3 ans). La périodicité des crédits est très rarement indiquée ;
- des crédits très importants ont été alloués ponctuellement au démarrage des réseaux, sans être renouvelés annuellement et il n'apparaît que très rarement si les crédits cités sont exceptionnels ou pérennes ;
- dans plusieurs cas c'est un montant annuel par élève qui est indiqué ;
- on ne peut déterminer si les crédits municipaux cités sont spécifiquement dédiés au réseau ou s'il s'agit en fait des crédits scolaires destinés normalement au fonctionnement des écoles ;
- le montant des aides n'a pas pu toujours être indiqué avec exactitude.

En outre, on ne connaît pas les critères ayant déterminé le montant de l'aide, sauf quand il est précisé qu'il est proportionnel au nombre d'élèves.

En tout état de cause, les crédits mentionnés sont très variables :

- **les crédits d'Etat** (éducation nationale) sont précisés pour 120 réseaux (soit 50 %). Ils s'élèvent à 630 000 Euros, soit en moyenne 5 252 Euros par réseau. Quand ils existent, ils s'échelonnent de 33

Euros (ne s'agit-il pas plutôt d'un montant par élève ?) à 25 630 Euros, ces deux extrêmes devant être pris avec prudence, n'étant pas représentatifs. Ils relèvent en général de l'AEI (actions éducatives innovantes). Des crédits pour des classes à projet artistique et culturel (classes à PAC), des crédits ZEP ou REP sont signalés ponctuellement. Compte tenu des observations ci-dessus, aucune conclusion pertinente ne peut être tirée.

- **les crédits municipaux ou d'un établissement de coopération intercommunale** sont précisés dans 92 cas (39 % des réseaux). Certains, ponctuellement, distinguent les crédits des communes de ceux de l'EPCI : ainsi, par exemple, le réseau de Voray-sur-l'Ognon (70) bénéficie à la fois de 6100 Euros par les communes participantes et de 2300 Euros par le syndicat du secteur de collège. Certains crédits sont indiqués par élève et par an (**15, 30 ou 60 Euros**) : cela donne une idée de l'effort financier consenti et de l'écart existant entre les réseaux, mais ne permet pas de comparer les montants. Pour 92 réseaux, 547 955 Euros seraient accordés, soit une moyenne de 5956 Euros par réseau et, approximativement, **20 Euros par élève**.

- **les crédits d'autres collectivités** : il s'agit dans presque tous les cas du conseil général. Parfois, une aide d'un syndicat ou d'une communauté de communes est portée dans cette catégorie, distincte de l'aide municipale. **73 réseaux sur 246** (environ le tiers) bénéficient expressément d'une aide du conseil général, dont le montant n'est pas toujours précisé. Ces aides sont souvent relativement importantes. Elles ne sont pas liées systématiquement à la présence d'un collège dans le groupement : ainsi le conseil général de Haute-Saône a accordé une aide identique à tous les réseaux à leur création, qu'ils comportent ou non un collège, aide qui n'est donc pas modulée en fonction d'un effectif ; en Haute-Corse, le conseil général apporte une aide égale à la moitié de l'aide municipale, pour deux réseaux sans collège... La plupart des réseaux de Loire-Atlantique bénéficient d'une aide du conseil général. On constate toutefois que la subvention est plus fréquente si un collège participe au réseau. Dans plusieurs cas, l'aide a été consentie au moment de la constitution du réseau, de manière exceptionnelle et unique. Dans des cas plus isolés, le conseil général accorde des subventions en fonction des actions entreprises, au coup par coup. En moyenne **2462 Euros par réseau** sont attribués par les conseils généraux. Par ailleurs, la collectivité territoriale de Corse est citée, ainsi que la DRAC (2).

- **d'autres aides financières** sont citées : la caisse des écoles (1) ; un parc national ou régional (2) ; des associations (amicales, sou des écoles, coopérative, APE) (12) ; des dons d'entreprises locales (1) ; l'USEP (3) ; la caisse d'allocations familiales (1).

IV 1. 3. Les moyens logistiques

Des réponses ont été fournies pour 54 % des réseaux (129). Les communes et les EPCI fournissent des efforts importants en matière de logistique.

- **Les transports** : pour 59 réseaux, l'effort porte essentiellement sur les transports, rendus nécessaires par les rencontres inter-écoles, les regroupements d'élèves, les sorties scolaires... Même s'il est précisé dans un certain nombre de cas que ces transports ne sont pas spécifiques au réseau, généralement un effort particulier porte sur ce domaine. Les communes ou les EPCI, plus rarement le conseil général (avec parfois la participation financière des familles...), ont la charge de ces transports, qui font appel à des cars privés ou à des cars ou minibus acquis spécialement.

- **Les locaux** : le plus souvent les communes mettent tous les locaux nécessaires de leur territoire à la disposition des réseaux : ce sont les équipements sportifs pour 47 réseaux (terrains de sport, gymnase, piscine, patinoire, terrain de golf, centre équestre...) ; ce sont des salles polyvalentes ou des espaces culturels (musée, théâtre, conservatoire, MJC...) pour 32 réseaux. Les bibliothèques, les médiathèques et bibliobus sont cités dans 23 cas. Certains réseaux bénéficient de salles spécialisées ou de salles de sport du collège du secteur dans 5 cas signalés.

- **Les TICE** : un gros effort est consenti pour la maîtrise des nouvelles technologies pour 18 réseaux (mise à dispositions de salles informatiques, équipement en ordinateurs, internet, achat de logiciels...).

IV 2. La gestion des ressources

IV 2. 1. Modalités administratives

La gestion du réseau ne remet pas forcément en cause le mode d'administration ordinaire de chacune des écoles, qui fonctionnent dans ce cas indépendamment les unes des autres, nonobstant la mise en commun de matériel, de compétences et de projets communs. La tâche consiste alors, essentiellement,

à assurer la liaison entre les écoles et les différents partenaires, à faciliter la concertation et les échanges, à mutualiser des actions. Dans le cas du réseau de Bugey (01), en revanche, le réseau de 6 écoles à classe unique fonctionne comme une seule école.

C'est le coordonnateur qui assure le plus souvent les aspects administratifs du fonctionnement du réseau (cf. III 3. 2).

IV 2. 2. Modalités financières

Ces modalités n'ont été que très rarement précisées :

- pour le réseau du canton de Marigny (50), un « budget » est voté par les élus, l'IEP et le principal de collège, sa gestion est suivie par le coordonnateur et l'EPCI ; pour le réseau Loire et Bertanges (58), une association d'élus, d'enseignants et de parents dit "gérer les fonds municipaux" et inscrire le matériel à son inventaire ;
- pour le réseau du secteur de Tullins (38), les crédits innovation sont gérés globalement pour le réseau par le collège ;
- pour le réseau de Bains-les-Bains, il est précisé que "l'éducation nationale gère ses propres crédits", les autres participations financières étant gérées par l'EPCI ;
- pour le réseau de Padoux (88), les factures, à hauteur d'une somme convenue, sont traitées par l'inspection académique ;
- dans le Cher, les crédits d'Etat seraient accordés à l'école du coordonnateur-directeur, cette école procédant aux achats (?) ;
- pour le réseau de Pléneuf Val André (22), les enveloppes sont individualisées par école ;
- pour le réseau de Ploeven (29), un compte coopératif global à l'OCCE, distinct des comptes de chaque école, a été ouvert ;
- pour le réseau de Silfiac (56), c'est une association tripartite (élus, parents, enseignants) qui gère les crédits de fonctionnement.

La gestion financière est assurée dans de nombreux cas par la commune ou l'EPCI, ou l'une des communes, pour tout le réseau (44 réseaux) ; par chacune des communes, pour son propre budget (9) ; par la perception locale (1). Elle est assurée par une association spécifique dans 16 cas ; par le coordonnateur lui-même dans 7 cas ; par le bureau de l'association et le coordonnateur (1) ; par le collège de secteur (7) ; une fois par la coopérative ; une fois par l'inspection d'académie.

Il est à noter que le vocabulaire financier ne semble pas utilisé ici de manière rigoureuse.

IV 2. 3. Modalités nouvelles

Il y a peu de réponses à cette question. Il a été plusieurs fois précisé que ces modalités n'avaient rien de nouveau. Sont soulignés toutefois :

- l'aspect triennal du dispositif,
- la concertation enseignants-parents-élus, le travail d'équipe important, l'approche globale des questions éducatives, la réflexion pédagogique collective et volontaire ; l'aspect nouveau de l'organisation pédagogique à travers la fédération des écoles ; la dynamique des enseignants,
- un partenariat réel, la mise en commun des ressources matérielles et humaines, la mutualisation des pratiques pédagogiques,
- un "budget" spécifique pour le réseau,
- une gestion cohérente, grâce à la liaison entre 1^{er} et 2nd degrés,
- l'usage des TICE,
- l'implication de la communauté de communes.

La diversité de ces modalités administratives, financières et nouvelles montrent que la mise en place des réseaux a généré une recherche dynamique de solutions pour répondre aux besoins pédagogiques locaux, au risque de sortir, parfois, de la régularité (par exemple l'association loi 1901 pour gérer des fonds publics).

V Projets

Les réponses aux questions concernant les contenus des projets (objectifs, activités, réussites, difficultés et perspectives) sont les plus abondantes en texte.

V 1. Buts et mutualisations

V 1.1. Buts

153 réponses, au moins, convergent vers la finalité commune de la recherche d'une plus grande **qualité** d'enseignements et d'apprentissage par la rupture de l'isolement et par la mutualisation des ressources pédagogiques, humaines et matérielles.

Les objectifs des projets énoncés sont extrêmement nombreux et divers et les activités évoquées très riches, comparables à celles qui sont proposées en ville. Ils semblent, le plus souvent, articulés aux programmes scolaires : ils visent des progrès en lecture, en maîtrise de la langue écrite et orale, en calcul, en acquisition des règles de civilité, en sciences et technologie, en langues vivantes, en histoire et géographie, en disciplines artistiques, en respect de l'environnement, en informatique, en sport...

V 1.2. Mutualisations

La mise en commun de ressources est l'un des principaux avantages du regroupement des écoles. 116 réseaux (un sur deux) citent expressément des actions de mutualisation. Ce chiffre se situe d'ailleurs en deçà de la réalité, si l'on croise les réponses apportées à différentes questions, concernant par exemple les activités, les personnels, les locaux mis à disposition, les moyens de transport, les crédits...

Les mises en commun exposées en réponse à la question sur les mutualisations portent plus souvent sur du **matériel**. Cette dominante est induite par l'exemple donné dans le formulaire d'enquête : « les mutualisations d'équipement et de montages financiers ». Ce matériel est acquis dans le cadre du réseau, ou prêté. Selon les cas, il est itinérant, tournant entre les différentes écoles du réseau, *ou* bien il est entreposé dans l'une des écoles, les élèves étant régulièrement regroupés pour son utilisation. Dans 38 cas, il s'agit de matériel d'EPS (tapis de sol, bicyclettes, mur d'escalade, matériel de motricité...); dans 22 cas de matériel informatique, technologique (ordinateurs, logiciels); dans 12 cas de matériel vidéo ou photo (en particulier appareils photo numériques); dans 17 cas de matériel scientifique (souvent des mallettes parfois créées par les enseignants); dans 14 cas de matériel pédagogique, (sans précision). L'achat d'instruments de musique ou de matériel d'arts plastiques est cité 10 fois. L'achat commun d'ouvrages de littérature, d'une malle calligraphie en Dordogne, la constitution d'une bibliothèque centre documentaire ou d'un centre de ressources pour les enseignants sont cités 31 fois.

Des montages financiers, l'organisation des **transports** des élèves, sont mentionnés plusieurs fois dans cette catégorie, mais aussi **la concertation** : des conseils de cycles communs, la liaison école-collège hebdomadaire dans le Maine-et-Loire, la **réalisation de projets** : programmations communes, travail avec des partenaires, classe à PAC dans les Hautes-Alpes, « classe de découverte », accueil d'auteurs dans le Cher, d'écrivains en résidence, d'un illustrateur dans les Alpes-de-Haute-Provence, journal de réseau, animations Pédagogiques, intervenant, école de musique, projets photos, sorties, organisation de spectacles dans le Cher....

Par ailleurs, la **mutualisation des ressources humaines, des compétences, de la réflexion pédagogique** par la concertation ressort plus nettement si l'on prend en compte les réponses aux questions sur les objectifs et les activités.

V 2. Relations avec des structures et dispositifs extérieurs à l'école

Ils contribuent au fonctionnement des réseaux :

V 2. 1. Les centres de loisirs (Centres de loisirs sans hébergement (CLSH), contrat temps libre (CTL)...). Un quart des réseaux (60) mentionne un centre de loisirs, pour une garderie périscolaire régulière, parfois étendue aux vacances (petites ou grandes). Le fonctionnement peut être lié au contrat éducatif local quand il en existe un. Dans l'ensemble, le lien de ces centres avec les réseaux n'est pas explicite. Parfois, même, il est inexistant, les territoires ne coïncidant pas.

V 2. 2. Les contrats éducatifs locaux

Dans 69 réseaux (environ un quart), un contrat éducatif local est en place. Toutefois, il n'y a pas forcément adéquation entre l'étendue du réseau et celle du CEL. Comme pour les centres de loisirs, il

semble que les deux structures soient a priori indépendantes. Des cas assez nombreux (16) sont cités de réseaux à l'intérieur desquels les élèves ne bénéficient pas tous d'un CEL, ou du même CEL (par exemple, seuls les élèves de l'école de Sigoulés, au sein du réseau du collège d'Eymet (24), bénéficient d'un CEL ; il y a deux CEL indépendants l'un de l'autre pour le réseau de La Motte du Caire-Turriers (04), etc.). Certains CEL sont présentés comme englobant plus de communes que le réseau, ou bien, plus fréquemment, le réseau est plus étendu que le CEL. Quelques cas toutefois signalent un fonctionnement très proche du regroupement d'écoles et du contrat éducatif local et, dans plusieurs cas, des actions spécifiques sont présentées comme menées au sein du CEL.

V 2. 3. Les partenariats

Ils sont signalés pour 87 réseaux (36%). Les partenaires sont nombreux et divers. Mais il n'y a pas de précisions exploitables, dans le cadre de l'enquête, sur la nature et les modalités de ces partenariats. Ces données sont fournies en vrac, le nom des partenaires est souvent réduit à un simple sigle. Certains partenariats avec des municipalités sont mentionnés, sans que l'on puisse voir ce qui distingue ce partenariat de la convention de réseau.

56 réseaux ont pour partenaires des associations, culturelles, sportives, laïques, complémentaires de l'éducation, la FOL, par exemple, ou humanitaires (La Croix rouge..), également les associations de parents d'élèves, la coopérative scolaire, l'USEP... Quelques partenariats sont mentionnés avec un observatoire, un musée, un théâtre, un parc naturel régional ou national. Le CDDP et l'IUFM sont plusieurs fois cités, ainsi que la DRAC, la DDJS, la CAF, l'OCCE, la DATAR, des associations locales (par exemple, CARRE, Culture Animation du Réseau Rural des Ecoles...). Quelques partenariats avec une entreprise, des commerçants (libraires), des artisans ou la chambre des métiers sont mentionnés.

La coexistence d'ensembles fonctionnels (réseaux, centres de loisirs, CEL) sur des territoires qui ne coïncident pas géographiquement peut être une limite à l'efficacité des actions. Toutefois la suite de l'enquête montre que les mutualisations, les structures et les dispositifs de partenariat enrichissent et élargissent la portée des enseignements offerts aux élèves.

V 3. Réussites

Certains interlocuteurs ne se sont pas toujours autorisés à répondre au terme "réussites", en particulier quand le réseau est récent et que le recul ne semble pas suffisant comme dans l'Eure, la Seine-Maritime, le Tarn, la Haute-Vienne, l'Essonne ou en Corse. 159 réseaux répondent, cependant, à la fois aux questions sur les objectifs et sur les réussites permettant, ainsi, une comparaison. Ces réponses indiquent un bilan positif, surtout si on y ajoute des réponses aux questions sur les activités scolaires et périscolaires mises en œuvre.

V 3.1. Les avantages pour l'école

Ils s'expriment sous différentes formes :

V 3. 1. 1. Rupture de l'isolement : elle est explicite dans 95 cas et plus de 200 fois implicite.

a) Rupture de l'isolement humain et pédagogique en général. Cette rupture est mentionnée dans plusieurs réseaux de 15 départements à l'occasion d'activités très diverses pour favoriser les apprentissages des élèves :

- Travail en commun des professeurs (12 départements) :
 - des formations : plusieurs mentions dans 3 départements. Ces formations initient :
 - réflexion, élaboration de progressions à partir des programmes, des besoins des élèves, échanges de pratiques, d'outils évoqués dans 5 départements, harmonisation de l'évaluation, constitution de groupes de besoins à partir des évaluations nationales, aide aux élèves, mentionnée dans 7 département...
 - recherche action dans le Cher,
 - des projets pédagogiques (plusieurs mentions de réussites dans 8 départements) telles que : journal scolaire, défi lecture, correspondances, théâtre, expositions, productions diverses, en particulier, pour travailler la langue, un classeur « Trésor de l'art »...
- rencontres ou regroupements d'élèves (« classes de découverte », parcours d'orientation, projet européen...);

b) rupture de l'isolement culturel : plusieurs fois mentionnée dans 12 départements : la musique, les arts plastiques, les arts visuels, les richesses d'un musée, du patrimoine régional... sont travaillés dans le cadre d'une classe à **PAC** ou non.

c) projets pédagogiques basés sur l'informatique : dans 7 départements...

d) rupture de l'isolement sur le plan scientifique et technologique dans 3 départements,

e) rencontres sportives explicites dans 3 départements,

f) activités communes de loisirs hors temps scolaire ...

V 3. 1. 2. Progrès de l'enseignement et des élèves. 60 réponses environ les mentionnent :

a) une meilleure qualité de l'enseignement reconnue explicitement dans 15 départements de multiples fois à travers : une meilleure prise en compte de *l'évaluation*, une meilleure *prise en charge des élèves en difficulté* », une rénovation de l'enseignement de *la langue*, *des sciences*, de *l'anglais*, une *modernisation des écoles*, *l'amélioration*, *l'enrichissement*, *l'harmonisation*, *la diversification des pratiques*, *des réussites pédagogiques*... ;

b) une amélioration de la motivation plusieurs fois attestée dans 9 départements, en particulier, de la motivation en lecture, par exemple dans les Vosges ;

c) une transformation positive du rapport des élèves à l'école citée dans 6 départements sous la forme d'une plus grande *autonomie*, d'une *adaptation* progressive, d'une amélioration du *comportement scolaire*, d'une *diminution des absences* ;

d) des relations entre élèves : davantage d'*entraide*, de *respect* observés dans 2 départements à plusieurs reprises ;

e) de meilleurs résultats évoqués plusieurs fois dans 13 départements, parfois expressément prouvés par les *évaluations nationales*, une *réduction des écarts* entre les résultats, une diminution des *retards scolaires* est aussi observée. Plus de précisions sont données quelquefois en pourcentages : "85% de réussite en *production orale*, 65% en *production écrite*, 80% en *lecture et compréhension*. Sont notées également : une « meilleure adaptation du comportement au contexte sur le *plan relationnel* et du *registre de langue* » dans les Hautes-Pyrénées, un accroissement des *compétences langagières*, en *production d'écrits*, en *TICE*, dans les Vosges ; *la qualité des productions* en général est aussi citée comme témoignage de ces progrès dans 2 départements ;

V 3. 1. 3. Une meilleure continuité des parcours scolaires mentionnée 41 fois :

- **de meilleurs résultats au collège** montrés par les évaluations 6^e dans 12 départements avec plusieurs occurrences dans le Tarn notamment, adaptation d'un cycle à l'autre...
- **plus de cohérence**, de coordination des apprentissages, dans 9 départements, meilleure prise en compte plus globale du temps de l'enfant.....

V 3. 1. 4. Une plus grande égalité des chances :

- par **"la mutualisation des moyens** : plusieurs mentions sont faites dans 5 départements. Le réseau a permis : "l'harmonisation des moyens alloués aux différentes écoles entre les différentes communes, les écoles ont pu s'équiper en matériel pédagogique en commun, inaccessible auparavant car trop coûteux" dans le Morbihan, par exemple ;
- par « **un brassage des élèves** ».

V 3. 1. 5. Plus de lisibilité, meilleur pilotage des actions menées : dans 7 départements, avec des *conseils de cycle* ou *des conseils de maîtres communs* au RRE, *un groupe de pilotage* B2i de la circonscription dans les Deux-Sevres. "*L'intégration du coordonnateur dans l'équipe de circonscription* élargie permet de compléter l'équipe de circonscription et d'améliorer son fonctionnement", "*la régulation du projet de réseau* se fera lors d'un stage" dans le Tarn.

V 3. 1.6. L'entraide, la motivation, la stabilité des enseignants :

- Sont mentionnées plusieurs fois de très bonnes relations, des **coopérations** entre écoles dans 19 départements : une meilleure communication générale ou avec le coordonnateur, plus de solidarité, des échanges, un travail en commun (voir V 3. 1. 1. a).
- Il en résulte souvent une **dynamique** des enseignants exprimée par 9 départements de multiples fois, par exemple par le Tarn, le Tarn-et-Garonne et les Vosges,
- une plus grande **stabilité** des équipes selon 9 départements,
- et davantage de **responsabilisation** : une « prise en main du réseau par ses propres acteurs », notamment, dans l'Allier.

V 3. 2. Les avantages pour les territoires et les partenaires. 25 mentions au moins concernant entre autres :

a) **La stabilisation ou la remontée des effectifs d'élèves** apparaissant dans 12 départements. Elles sont dues à **l'attractivité des projets**.

b) **L'amélioration des relations entre les différents partenaires et de leur implication** est signalée :

- « **une synergie intercommunale** », des « Conseils de réseau dans lesquels les parents, les élus et l'Education Nationale sont très impliqués », plusieurs fois dans le Morbihan ;
- **la mobilisation des élus**, des collectivités territoriales, dans 4 départements ; « L'identification, par les élus, du **RER comme stratégie pédagogique intéressante** dans le contexte rural » dans le Morbihan, **l'appropriation de la notion de réseau** en Dordogne ;
- la **participation des parents**, dans 4 départements et, réciproquement, de meilleurs services sont dits rendus aux parents dans 2 départements.

c) Il en résulte une **dynamisation de la vie locale** explicite dans 5 départements...

Les RPI s'étaient souvent constitués dans l'urgence, dans une problématique conflictuelle de maintien des postes et des écoles. Nous voyons ici se confirmer l'hypothèse selon laquelle, peu à peu, cette problématique de regroupement a, dans certains cas, évolué vers une recherche commune de meilleure qualité de l'enseignement¹, de plus grandes chances de réussite scolaire. **La qualité du service public**, voulue par les acteurs eux-mêmes fédérés en équipe et en synergie autour de projets attractifs, permet aux élèves de comprendre le sens des apprentissages, de mieux réussir sur le plan purement scolaire. Dès lors, elle devient à son tour une source **d'attractivité**, de compréhension mutuelle et de **dynamisme** au sein des territoires.

V 4. Les limites et difficultés

7 réseaux disent n'en rencontrer *aucune*.

Le Cher a expressément renoncé à remplir 5 fiches annoncées, en raison de la grève des directeurs d'écoles et d'une nouvelle dynamique à rechercher pour certains réseaux alors que, en 2001, ce département avait envoyé les fiches de 13 réseaux...

V 4. 1. Difficultés liées à la situation géographique

Les difficultés le plus souvent signalées sont liées (dans une trentaine de départements) au climat, aux distances, aux déplacements des intervenants et aux transports des élèves, qui entraînent des coûts élevés et prennent du temps. La fatigue des enfants apparaît en filigrane, en particulier dans cette remarque faite dans le Puy-de-Dôme : « quelques départs d'enfants dont les parents sont mécontents (difficultés d'organisation familiale, durée des transports) ».

V 4. 2. Les difficultés rencontrées par les équipes pédagogiques :

V 4. 2. 1. **le manque de temps**, de disponibilité est le plus gros obstacle :

¹Cette idée a été énoncée en substance, notamment, lors des rencontres de la DESCO : *Territoires et politiques éducatives* du 23 avril 2003, par Monsieur Oudot, président de l'ANDEV.

- pour la **concertation** dans 18 départements, surtout quand elle est demandée hors temps scolaire comme dans le Cher ou en raison de l'éloignement des écoles.
 - Le temps de **décharge** est globalement ressenti comme insuffisant.
- Le problème du temps est une cause d'abandon : « une école a d'ailleurs quitté le RER après 2 ans » dans l'Eure. Une **solution** a été trouvée dans un département : « l'IFEN a banalisé les temps d'animation pour permettre une réflexion approfondie de certaines équipes. »
- V 4. 2. 2. L'organisation de la coordination** soulève des difficultés, exprimées par 31 départements :
- **absence de coordonnateur** : due à un départ, à un retard ou à un défaut de désignation. Sans coordonnateur, par exemple, la poursuite du réseau de Saint-Laurent de Chamouset ou « 15 directeurs sur 17 n'ont pas de décharge et où l'équipe de circonscription manque de disponibilité » est compromise ; la coordination semble, par conséquent, fondamentale.
 - **insuffisance du temps** qui lui est accordé « compte tenu des différentes charges », par exemple, « à la fois, pour un grand réseau (19 classes) et pour la direction de son école » dans l'Yonne, « le manque de temps institutionnel pour travailler avec les directeurs » en Dordogne ;
 - **manque de reconnaissance** de son rôle, par exemple, dans le Gers ;
 - **tâches mal définies** : « Le rôle du coordonnateur n'est pas cadré » dit-on dans l'Yonne ; une « confusion entre le rôle pédagogique et le rôle administratif du maître animateur » est regrettée dans le Tarn-et-Garonne,
 - **tâches administratives trop lourdes par rapport au fonctions pédagogiques**, surtout quand « le poste de coordonnateur [est] à mi-temps sur 2 réseaux ».
 - **pilotage** du dispositif difficile à organiser ;
 - **fédération, suivi et régulation** des équipes et des partenaires difficiles à effectuer ;
 - **évaluation** des projets difficile à assurer ;
 - **gestion complexe des ressources humaines** et des emplois du temps (notamment difficulté de répartition de la 2^{ème} heure, cohérence avec les emplois du temps des collèges...) ;
 - **insuffisance des crédits** de déplacements (déplacements non remboursés).
- V 4. 2. 3 Les carences en ressources humaines** sont exprimées dans 13 départements, entre autres :
- a) **l'absence de RASED** ou de **personnes ressources pour s'occuper des élèves en difficulté** ;
 - b) **la mobilité** des maîtres : un obstacle à la qualité du travail en général : « 3 nouveaux à la rentrée », « Le mouvement des personnels pose problème » : « un tiers chaque année » dans 3 départements ; « le maître itinérant change tous les ans, ce qui affecte l'efficacité. » Son absence est durement ressentie dans un autre réseau. **Le départ de personnes impliquées** dans les projets est particulièrement regretté : elles ont des qualités rares et sont difficiles à remplacer. D'autres ne s'impliquent pas en raison de leur départ proche : « il est difficile de motiver pour des actions s'inscrivant sur le long terme, des enseignants appelés à être mutés » dit-on en Dordogne ;
 - c) **le recrutement est difficile** « en raison des coupures importantes dans le secteur employé du temps », ou des conditions géographiques. Des recrutements précis posent particulièrement problème : par exemple, celui des intervenants en langue. Pour combler les vauques, dans un département, « de nombreux **parents** ont été agréés pour l'encadrement des groupes »....
 - d) **l'insuffisance des stages de formation continue** « de réseau » dans 3 départements,
 - e) **le manque d'implication** des acteurs du réseau **hors temps scolaire** dans les Vosges.
- V 4. 2. 4. Difficultés internes rencontrées par les équipes pour :**
- **faire évoluer**, encore, les représentations et les habitudes : par exemple, en Haute-Saône, « certaines écoles ne voient pas d'utilité à être dans le réseau », en Corrèze ou dans le Tarn, « il est difficile d'encourager les collègues qui avaient peu de pratique d'échanges » ;
 - **intégrer l'évaluation** des compétences des élèves dans le projet de réseau. Dans 4 départements, « les indicateurs d'évaluation de la réussite des élèves » manquent ; l'équipe souhaite « affiner le suivi des progrès des élèves en mathématiques » ; en l'absence d'outils rigoureux, le doute apparaît ; « les projets pédagogiques menés ont-ils des effets sur les apprentissages ? » ;
 - **travailler avec le second degré** dans 4 réseaux : « l'échange d'enseignants entre écoles et collèges n'a pas encore pu se réaliser (sauf actions ponctuelles : musique par exemple), les différences de

statuts entre enseignants du premier et du second degrés rendent difficile la participation aux stages et travaux communs » ; le manque de collègue pilote est ressenti dans les Alpes de Haute-Provence ;

- **répartir les effectifs** en fonction des années et travailler en cycle : « le fonctionnement sur 2 pôles ne permet pas la mise en place des cycles de façon optimale d'où un manque de dynamisme » mentionné en Aveyron ; le travail en cycle est ressenti parfois comme compliqué à cause des cours multiples dans les Vosges, l'harmonisation des horaires, des emplois du temps est difficile quand les communes sont sur deux circonscriptions... ;
- **regrouper les élèves** en Corrèze ;
- **varier** /es activités, pour se renouveler (3 départements), et en même temps, cependant, **éviter la multiplication** des projets, des demandes (Corrèze), la dispersion (Côtes-d'Armor) ;
- **mettre en place un CEL** : son échec est regretté dans les Alpes de Haute-Provence ; "mettre en place des **activités périscolaires** complémentaires de l'action du bassin » (Tarn-et-Garonne).
- **améliorer la communication** avec les nouvelles technologies.

V 4. 3. Une intercommunalité encore hésitante, signalée 15 fois.

- **Des décisions unilatérales ou des difficultés " à mobiliser les élus "** : "la commune a décidé de regrouper les classes sur un lieu sans réelle consultation préalable avec les enseignants" dans les Côtes-d'Armor. Une absence d'aide des collectivités locales "qui demandent tout à l'éducation nationale", est dénoncée dans 4 départements. "Se mettre d'accord sur les charges que représente un élève" est encore un sujet de conflit. Un réseau du Tarn regrette que "la gestion du budget [soit] tributaire de la bonne volonté des élus locaux pour participer, augmenter ou diminuer leurs contributions financières". Malgré les progrès déjà signalés à cet égard, des **municipalités** sont toujours attachées au cadre communal dans les Hautes-Alpes, "accepter de perdre l'école du village" divise encore dans le Maine-et-Loire, ou des **parents** d'élèves s'opposent à une répartition équitable des élèves entre les écoles du réseau en Haute-Vienne ;
- **des difficultés pour élaborer une politique commune et pour partager** : dans un réseau du Gers, « l'intercommunalité est peu évidente et les structures (Noulens et Meymes Le Parré) sont fragiles au regard des effectifs ». Ailleurs, il est difficile d'élargir encore la mutualisation, d'opérer « la mise en symbiose de 3 communes ». « Les politiques communes des collectivités locales » sont ressenties comme inexistantes dans les Vosges où un autre réseau signale la « juxtaposition des coordinations des réseaux et du contrat éducatif local, l'absence de politique commune pour la gestion du réseau ». Dans les Vosges « pour Vaxoncourt-Domèvre, utiliser la BCD de Girmont » n'est pas aisé ;
- **des territoires qui ne correspondent pas** : entre certains réseaux d'écoles et la communauté de communes, ou des réseaux avec une circonscription ; les communes d'un réseau sont sur 2 circonscriptions dans les Vosges.

Ces difficultés sont ressenties comme fragilisant les dispositifs, leur réussite reposant, le plus souvent, sur le dynamisme et la bonne volonté des équipes et des collectivités.

VI Les perspectives

Dans la grande majorité des cas, il est envisagé de **poursuivre** les réseaux existants, en améliorant la concertation, les projets, les mutualisations et les partenariats.

VI 1. Suspension ou abandon du fonctionnement en réseau dans 12 cas.

6 de ces cas évoqués par des réponses très incomplètes, se situent en Charente. Ils semblent correspondre aux difficultés déjà évoquées : manque d'information, de formation, de compréhension des enjeux de la mise en place et en œuvre d'un réseau, de porteur pour fédérer un projet pédagogique, de soutien financier, ainsi, par exemple, à Lussac Nieuil Suraux (16), à La Péruse/St Quentin/Suris (16) et pour 2 autres réseaux du même département...

D'autres exemples d'essoufflement d'un réseau basé sur le bénévolat apparaît aussi dans le Finistère (RRE du Menez-Aulnes 29) ainsi que dans la Mayenne (Amboigne - Mée (RPI) Bouchamps Les Craon - Cherance (RPI) Pommerieux 53), dans le Morbihan ou en Haute Saône à Jussey...

Dans le Morbihan, dans un réseau où des réussites sont énoncées, un revirement brusque apparaît : « L'évolution réciproque des recrutements des trois écoles ainsi que celle des textes et orientations ministérielles conduisent à ne pas renouveler le projet de réseau à la fin de ce cycle (juin 2003) ».

Dans le Rhône, un réseau, où les conditions sont difficiles par manque de décharges, est dans l'attente : les perspectives « sont liées à une redéfinition des réseaux d'écoles » par l'institution.

VI 2. Pistes d'amélioration : Plusieurs sont envisagées quand les équipes veulent continuer :

VI 2.1. Une recherche de meilleure qualité des enseignements et des apprentissages :

Par exemple :

a) Mettre en place des formations : plusieurs mentions dans 5 départements,

b) développer les liens avec le collège : (10 départements),

c) augmenter la communication au sein de l'équipe éducative (6 départements) :

- **développer les projets** communs : (18 départements),
- **évaluer** les réussites des élèves : (4 départements),
- travailler (plus) **avec d'autres partenaires** : (3 départements),
- harmoniser les **pratiques** dans les Deux-Sèvres,
- communiquer avec les **parents** au sujet des répartitions d'une école à l'autre en Ille-et-Vilaine,
- mettre en place un CEL, ou étendre les avantages du CEL existant au fonctionnement de regroupements réguliers de classes en Corse,
- piloter au niveau de la circonscription, impulser de nouvelles actions prenant en compte la spécificité du milieu rural par l'institution dans les Vosges,

d) créer un centre de ressources spécifique au RRE, une plate-forme de mise à disposition d'échanges et de ressources pédagogiques entre enseignants des écoles et du collège (2 départements).

VI 2.2. Pour pérenniser matériellement le dispositif, il s'agit, notamment :

- d'instaurer une **reconnaissance institutionnelle** de la réalité du réseau,
- d'établir une **convention, une contractualisation** avec les élus, **d'impliquer davantage les collectivités** (5 départements),
- de s'inscrire et d'être pris en compte dans des **projets communaux ou inter-communaux** dans le Tarn,
- de développer la **liaison entre le bassin et la communauté** de communes dans le Tarn-et-Garonne,
- de "préciser les sens du réseau dans la politique du territoire", "de prendre en compte la réalité socio-économique et géographique" de celui-ci en Dordogne,
- de solliciter des **moyens financiers et humains complémentaires** (5 départements) : "pour aider les écoles isolées", "d'augmenter les moyens humains et de clarifier ou de faire évoluer le rôle de chacun", "d'étudier l'évolution du poste surnuméraire vers une fonction partagée entre le remplacement, l'enseignement d'une langue et l'animation" ;
- d'officialiser le **poste du coordonnateur** (4 départements) : de lui accorder un mi-temps ou un temps plein, ou d'en avoir deux à mi-temps pour un meilleur équilibre géographique, de redéfinir clairement son statut et ses fonctions, de les élargir. Dans les perspectives de plusieurs réseaux, il devrait pouvoir consacrer davantage de temps à son rôle pédagogique ;
- **de construire des locaux adaptés** à un nombre d'élèves plus important (4 départements),
- **de reconfigurer les réseaux**, de renforcer un pôle par un transfert de classe, de regrouper 2 sites en un, d'élargir le réseau de façon raisonnée (4 départements) ;
- de mettre à disposition des moyens de transport.

Ces difficultés sont ressenties comme fragilisant les dispositifs, les réussites reposant, le plus souvent, sur le dynamisme et la bonne volonté des équipes et des collectivités...

Comme les réussites, les difficultés et les perspectives envisagées, dénotent, cependant, elles aussi, un désir de faire un travail de qualité.

Toutefois, le dialogue, l'analyse des ressources et des besoins, l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs, la mutualisation, la coordination avec les partenaires, reconnus souvent comme enrichissants et bénéfiques aux élèves ne vont pas de soi. Ils sont mangeurs de temps, d'énergie. Ils doivent s'apprendre et s'organiser pour devenir efficaces, comme le montrent les soutiens, particulièrement en temps et en formation demandés.

Ces **résultats** indiquent, à ce jour, que les réseaux correspondent à des besoins et sont source de progrès, non seulement en termes de rupture de l'isolement mais, aussi, du point de vue de l'acquisition des savoirs par les élèves, de la qualité des enseignements, de l'équité et de la solidarité. **La qualité du service public**, voulue par les acteurs eux-mêmes fédérés en équipe et en synergie autour de projets attractifs, permet aux élèves de donner du sens aux apprentissages, de mieux réussir sur le plan purement scolaire. Dès lors, elle devient en elle-même source d'attractivité, de compréhension mutuelle et de dynamisme au sein des territoires. Ce n'est pas le cas partout.

Les encouragements initialement prévus ou d'autres types de reconnaissance institutionnelle et de soutien, notamment, en direction des plus actifs, se révèlent utiles pour éviter leur essoufflement et susciter de nouvelles mises en réseau volontaires.

Enquête sur les regroupements d'écoles publiques :
regroupements pédagogiques intercommunaux et autres regroupements d'écoles, selon leur lien avec l'intercommunalité

Département	RPI concentrés simples (sans struc. intercorn.)	RPI dispersés simples (sans struc. intercom.)	RPI concentrés avec syndicat	RPI dispersés avec syndicat	RPI concentrés avec EPCI à fisc. propre	RPI dispersés avec EPCI à fisc. propre	autres regroupements d'écoles sans struc. intercorn.	autres regroupements d'écoles avec syndicat	autres regroupements d'écoles avec EPCI à fisc. propre
1 Ain	0	22	0	7	0	0	1	0	0
2 Aisne	39	17	39	64	5	5	0	0	0
3 Allier	1	26	1	24	0	0	0	2	0
4 Alpes-de-Haute-Provence	1	9	1	1	0	0	3	0	2
5 Hautes-Alpes	0	13	0	0	0	0	5	0	0
6 Alpes-Maritimes	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7 Ardeche	0	14	0	0	0	0	0	0	0
8 Ardennes	31	16	19	9	4	0	1	0	0
9 Ariège	3	16	4	9	0	0	0	0	0
10 Aube	2	23	5	34	0	1	0	0	0
11 Aude	1	21	0	23	0	1	0	3	1
12 Aveyron	2	23	2	1	0	0	11	0	0
13 Bouches-du-Rhône	0	0	0	0	0	0	1	0	0
14 Calvados	17	18	14	27					
15 Cantal	5	22	0	0	0	0	0	0	2
16 Charente	0	11	0	55	0	0	0	6	0
17 Charente-Maritime	2	11	0	58	0	5	0	0	0
18 Cher	0	12	0	42					
19 Corrèze	1	35	0	0					
21 Côte-d'Or	0	64	0	20	0	0	0	2	0
22 Côtes-d'Armor	0	45	0	0	0	0	7	0	0
23 Creuse	8	24	0	0					
24 Dordogne	0	59	0	11	0	11	0	7	0
25 Doubs	12	36	8	26					
26 Drôme	1	18	1	12					
27 Eure	0	0	10	88	0	0	0	0	0
28 Eure-et-Loir	12	9	23	35					
29 Finistère	0	2	0	0	0	0	6	0	0
30 Gard	0	0	0	35	0	0	0	0	0
31 Haute-Garonne	2	34	5	15	0	1	0	0	0
32 Gers	0	17	0	27	0	7	10	0	0
33 Gironde	7	17	4	49	0	0	0	0	0

Enquête sur les regroupements d'écoles publiques :
regroupements pédagogiques intercommunaux et autres regroupements d'écoles, selon leur lien avec l'intercommunalité

Département	RPI concentrés simples (sans struc. intercom.)	RPI dispersés simples (sans struc. intercom.)	RPI concentrés avec syndicat	RPI dispersés avec syndicat	RPI concentrés avec EPCI à fisc. propre	RPI dispersés avec EPCI à fisc. propre	autres regroupements d'écoles sans struc. intercom.	autres regroupements d'écoles avec syndicat	autres regroupements d'écoles avec EPCI à fisc. propre
34 Hérault	2	24	0	0	0	0	0	0	0
35 Ille-et-Vilaine	1	3	1	6	0	1	7	1	0
36 Indre	1	0	1	37	0	1	0	0	0
37 Indre-et-Loire	5	25	0	21	0	0	0	0	0
38 Isère	2	30	1	5	0	3	0	0	0
39 Jura	1	25	6	20	5	18	0	0	0
40 Landes	0	9	1	43	0	3	1	0	0
41 Loir-et-Cher	0	0	8	46	0	0	1	0	0
42 Loire	2	26	0	0	0	0	0	0	0
43 Haute-Loire	2	5	0	0	0	0	0	0	0
44 Loire-Atlantique	0	2	0	0	0	0	13	15	0
45 Loiret	13	5	17	38	0	0	0	0	0
46 Lot	0	45	0	6	0	1	0	0	0
47 Lot-et-Garonne	5	45	0	0	0	0	0	0	0
48 Lozère	8	1	0	0	0	1	0	0	0
49 Maine-et-Loire	0	3	0	18	0	0	0	0	2
50 Manche	13	37	1	21	0	0	0	0	1
51 Marne	67	21	24	10	75	15	0	0	1
52 Haute-Marne	15	27	6	8	9	3	5	1	3
53 Mayenne	9	24	0	0	0	0	2	0	0
55 Meuse	20	9	10	25	16	11	0	0	0
56 Morbihan	0	0	0	2	0	0	3	0	14
58 Nièvre	5	40	0	0	0	0	5	0	0
59 Nord	0	18	0	0	0	0	0	0	0
60 Oise	9	36	9	93	0	0	0	0	0
61 Orne	1	5	12	37	4	3	0	2	7
62 Pas-de-Calais	3	92	3	50	0	0	0	0	0
63 Puy-de-Dôme	5	34	0	11	0	0	1	2	0
64 Pyrénées-Atlantiques	0	0	5	65	0	0	0	0	0
65 Hautes-Pyrénées	0	1	0	22	1	31	0	1	0
66 Pyrénées-Orientales	0	12	0	0	0	0	0	0	0
67 Bas-Rhin	10	86	0	0	0	0	0	0	0

Enquête sur les regroupements d'écoles publiques :
regroupements pédagogiques intercommunaux et autres regroupements d'écoles, selon leur lien avec l'intercommunalité

Département	RPI concentrés simples (sans struc. intercom.)	RPI dispersés simples (sans struc. intercom.)	RPI concentrés avec syndicat	RPI dispersés avec syndicat	RPI concentrés avec EPCI à fisc. propre	RPI dispersés avec EPCI à fisc. propre	autres regroupements d'écoles sans struc. intercom.	autres regroupements d'écoles avec syndicat	autres regroupements d'écoles avec EPCI à fisc. propre
TOTAL	375	1693	323	1781	155	221	153	78	40
			4548				271		

Nombre de regroupements d'écoles (RPI et autres regroupements) simples (sans structure intercommunale)	2221
Nombre de regroupements d'écoles (RPI et autres regroupements) avec syndicat de communes	2182
Nombre de regroupements d'écoles (RPI et autres regroupements) avec EPCI à fiscalité propre	416

RPI = regroupement pédagogique intercommunal

RPI concentré = regroupement des élèves de plusieurs communes dans l'une des écoles des communes concernées.

RPI dispersé = regroupement des élèves de plusieurs communes dans plusieurs écoles de ces communes.

EPCI = établissement public de coopération intercommunale.

L'EPCI peut être un syndicat de communes, à vocation simple ou à vocation multiple,

ou un établissement à fiscalité propre (communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes, district, communauté de villes, ou syndicat d'agglomération nouvelle)

Il est précisé que quand un RPI fait partie d'un regroupement d'écoles "autre", il a été comptabilisé une seule fois, dans la catégorie "autres regroupements", et non dans la catégorie RPI

Taille des réseaux, par académie

Académies	Nombre annoncé de réseaux	Nombre de réseaux (décrits)	Taille moyenne d'un réseau	Effectif moyen par école	Effectif moyen par classe	Observations
Aix-Marseille	11	11	9 écoles de 3 classes 411 élèves 23 classes	46	18	réseaux assez importants ; un gros réseau de 19 écoles, un autre de 1090 élèves faussent un peu la moyenne
Amiens	0	1	5 écoles de 3 classes, 315 élèves, 14 classes	63	22	1 seul réseau, peu significatif
Besançon	16	16	6 écoles de 6 classes 312 élèves	53	19	un seul département regroupe tous les réseaux : d'une part 8 réseaux d'une seule école (en fait de nouveaux RPI concentrés ?) et d'autre part 8 gros réseaux : les moyennes sur ceux-ci sont tout à fait différentes : 10 écoles/réseau, 23 classes/réseau, 466 élèves/réseau, 43 élèves/école, 20 élèves/classe
Bordeaux	8	8	11 écoles de 2 classes 466 élèves 23 classes	44	21	des réseaux assez gros, constitués de petites écoles
Caen	11	3	8 écoles de 4 classes 685 élèves 31 classes	22	22	
Clermont-Ferrand	7	7	10 écoles de 3 classes 532 élèves 27 classes	52	20	un gros réseau fausse un peu la moyenne : 1400 élèves, 18 écoles
Corse	6	6	2 écoles de 2 classes 71 élèves 4 classes	30	16	très petits effectifs dans ces réseaux
Dijon	12	12	8 écoles de 2 classes 330 élèves 17 classes	44	20	
Grenoble	0	1	11 écoles 1145 élèves 46 classes	104	25	un seul réseau : pas significatif
Limoges	11	12	6 écoles de 2 classes 256 élèves 13 classes	43	19	
Lyon	5	5	10 écoles de 3 classes 522 élèves 24 classes	54	22	un gros réseau (1300 élèves) fausse la moyenne
Montpellier	4	4	5 écoles à classe unique 151 élèves 7 classes	30	22	réseaux à très faible effectif
Nancy Metz	14	14	5 écoles de 2 classes 217 élèves 10 classes	40	22	un seul département compte des réseaux
Nantes	32	32	4 écoles de 4 classes 417 élèves 19 classes	96	22	
Orléans Tours	16	11	5 écoles de 2 classes 244 élèves 12 classes	46	21	
Poitiers	8	8	3 écoles de 2 classes 107 élèves 5 classes	39	20	
Reims	11	11	7 écoles de 3 classes 441 élèves 22 classes	65	20	taille moyenne importante des réseaux de Haute-Marne: 7 écoles, 25 classes, 507 élèves
Rennes	38	24	3 écoles de 3 classes 165 élèves 8 classes	51	20	
Rouen	2	4	6 écoles de 3 classes 287 élèves 16 classes	46	18	
Toulouse			5 écoles de 2 classes 277 élèves 13 classes	51	21	
Versailles			2 écoles de 5 classes 219 élèves 9 classes	123	24	réseaux urbains, avec des écoles de grosse taille
TOTAL	271	24	6 écoles de 2-3 classes 312 élèves 15 classes	55	21	

Académies	Départements	Elèves du 1er degré public (RS 2001, chiffres DPD)	Elèves du 1er degré public en réseau (selon enquête 2003)	Part de la scolarisation en réseau pour le département
Aix-Marseille	Alpes de Hte-Provence	14003	1413	10.1%
Aix-Marseille	Hautes-Alpes	11815	30421	25.7%
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	180079	70	0,0%
Amiens	Somme	50332	315	0,6%
Besançon	Haute-Saône	22616	4992	22,1%
Bordeaux	Dordogne	31501	3597	11,4%
Bordeaux	Landes	28831	129	0,4%
Caen	Calvados	59231	7141	1.2%
Caen	Manche	41349	741	1,8%
Caen	Orne	23609	600	2,5%
Clermont-Ferrand	Allier	27945	864	3.1%
Clermont-Ferrand	Cantal	10298		4,3%
Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	48786		5,0%
Corse	Haute-Corse	12454		3,4%
Dijon	Côte-d'Or	46062		1,9%
Lijon	Jièvre	18685	1519	8.1%
Lijon	Yonne	30548	1582	5,2%
Grenoble	Isère	110116	1145	1,0%
Limoges	Dordogne	17820	2273	12,8%
Limoges	Haute-Vienne	27679	803	2.9%
Lyon	Ain	55972	86	0,2%
Lyon	Rhône	147999	2526	1.7%
Montpellier	Aude	28487	603	2.1%
Nancy Metz	Vosges	36662	3038	8,3%
Nantes	Loire-Atlantique	84076	130501	15.5%
Nantes	Maine-et-Loire	51132	427	0.8%
Nantes	Mayenne	22202	371	1.7%
Orléans Tours	Cher	28019	2598	9,3%
Orléans Tours	Loir-et-Cher	28414	89	0,3%
Poitiers	Charente	29295	518	1,8%
Poitiers	Deux-Sèvres	27830	339	1,2%
Reims	Ardennes	30314	163	0,5%
Reims	Marne	52316	125	0,2%
Reims	Haute-Marne	18791	4561	24.3%
Rennes	Côtes-d'Armor	37907	843	2'2%
Rennes	Finistère	56793	1794	3,2%
Rennes	Ile-et-Vilaine	61479	169	0.3%
Rennes	Morbihan	36432	1258	3.5%
Rouen	Normandie	56980	286	0,5%
Rouen	Seine-Maritime	120881	861	0,7%
Toulouse	Aveyron	17381	594	3,4%
Toulouse	Gers	13295	2430	18,3%
Toulouse	Hautes-Pyrénées	16876	113	0,7%
Toulouse	Haute-Garonne	27014	6568	24,3%
Toulouse	Lot-et-Garonne	19253	3327	17.3%
Versailles	Yvelines	129693	1975	1.5%
TOTAL		20492521	766851	3.7%

Les réseaux d'écoles publiques : répartition géographique.

